

1

( N° 416 )

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 6 JUILLET 1920.

Projet de loi suspendant temporairement certaines actions et exécutions  
en matière de bail (1).

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. SOUDAN.

MESSIEURS,

Pour les raisons indiquées antérieurement à la Chambre par M. le  
Ministre de la Justice, et celles développées par l'exposé des motifs, votre  
Commission s'est ralliée au projet du Gouvernement et vous en propose  
l'adoption.

*Le Rapporteur,*  
EUGÈNE SOUDAN.

*Le Président,*  
ÉMILE BRUNET.

---

(1) Projet de loi, n° 403.

(2) La Commission, présidée par M. BRUNET, était composée de MM. BOLOGNE, BRAUN,  
BRUNET, DE LIEDEKERKE, DELVIGNE, PIRARD et SOUDAN.